

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 2 DECEMBRE 2019

Date de la convocation : 27/11/2019
Nombre de conseillers : en exercice : 14

Date d'affichage : 27/11/2019
Présents : 12 **Votants :** 12

Le lundi 2 décembre 2019 à 19 heures 30, le Conseil Municipal d'Entremont Le Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Le Maire, Monsieur Jean-Paul CLARET.

Etaient présents : Mesdames Rey Suzy, Pin Marie-Thérèse, Lenfant Anne, Curiallet Maryvonne, Burllet Brigitte – Messieurs Claret Jean-Paul, D'Hooghe Jacques, Rey Michel, Charquet Pierre, Chêne Claude, Brancaz Xavier, Lavit Damien

Absents : Levrot Laurent, Wall Vincent

Lavit Damien est élu secrétaire.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Le Maire a ouvert la séance en remerciant l'ensemble des personnes présentes et rappelle l'ordre du jour ;

I. A VENANT BAIL CENTRE DE VACANCES DE LA GRENNERY :

Monsieur Le Maire rappelle que le bail emphytéotique entre la Commune et l'Association Grennery Loisirs Découverte en Chartreuse arrive à son terme le 31 décembre 2019.

Depuis 2018, un audit complet est en cours sur les besoins d'adaptation du produit à la demande de la clientèle. L'audit n'étant pas terminé, Monsieur Le Maire propose de prolonger la durée dudit bail de trois années. Cette durée correspond au temps nécessaire pour finaliser l'étude et pour déterminer les conditions et modalités de réalisation techniques et financières du projet.

Après délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la prolongation du bail de 3 ans, ce qui amène le terme au 31 décembre 2022

Vote pour : 12
Délibération n°131/2019

II. ACQUISITION FONCIERE EPERNAY :

La commune a été destinataire le 18 novembre 2019 d'une DIA pour une vente par Monsieur Françoise VIGNERI au profit de Monsieur et Madame Pascal, François, Marcel PIN de plusieurs parcelles de terrains cadastrées G 951 – G 1197 – G 1196 – G 948 – G 1373 et E 297 pour une superficie totale de 32a 26ca.

Une partie de ce ténement situé au Chef Lieu de la Commune correspond à une zone Opération d'Aménagement et de Programmation (habitat) dans le futur PLUi. Il s'agit donc pour l'avenir d'une zone stratégique pour le développement de la commune.

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

MAIRIE

73670 ENTREMONT-LE-VIEUX

mairie@entremont-le-vieux.com

Après délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte le principe d'un accord amiable avec l'acheteur suivant un découpage établi par géomètre (l'acquisition par la commune représentant 1 756 m²)
- Accepte l'acquisition par la commune selon le découpage du géomètre au prix global de 10 000€
- Dans l'hypothèse où un accord amiable ne pourrait être trouvé, le Conseil Municipal se prononce pour une préemption sur la totalité des parcelles figurant dans la DIA.

Vote pour : 9 + 3 abstentions

Délibération n°132/2019

III. REGLEMENT CHAUFFAGE POUR LES BUREAUX, LIBRAIRIE ET BOULANGERIE :

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de définir les tarifs R1 et R2 du nouveau réseau de chaleur pour les bureaux, la boulangerie et la librairie.

Après exposition des calculs, il est proposé, étant donné que nous n'avons pas atteint une année complète, de définir uniquement le R2 (part fixe) à 64.48€ TTC R2/KW.

Après délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de voter le R2 à 64.48€ R2/KW

Vote pour : 12

Délibération n°133/2019

IV. TARIF CHAUFFAGE OPAC ET AEP :

Ce point a été ajouté à l'ordre du jour et accepté à l'unanimité.

1. OPAC :

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le contrat relatif à la fourniture de chaleur avec l'OPAC de la Savoie pour le bâtiment de 8 logements « Le Rochat » et l'article 6-2 relatif à l'actualisation des tarifs R1 et R2.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et à l'unanimité approuve le tarif de l'annexe 2 pour la saison 2019/2020 (66.23 euros TTC R1/MWh et 79.06 euros TTC R2/KW).

Vote pour : 12

Délibération n°134/2019

2. AEP :

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le contrat relatif à la fourniture de chaleur avec l'AEP dans la salle « Le Rochat » et l'article 6-2 relatif à l'actualisation des tarifs R1.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve le tarif de l'annexe 1 pour la saison 2019/2020 (66.23 euros TTC R1/MWh).

Vote pour : 12

Délibération n°135/2019

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
MAIRIE
73670 ENTREMONT-LE-VIEUX
mairie@entremont-le-vieux.com

V. APPROBATION DEVIS LAREAL :

Ce point a été ajouté à l'ordre du jour et accepté à l'unanimité.

1. Contrat de maintenance de la chaufferie Mairie – année 2019

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal du devis de l'entreprise LAREAL Jean-Michel relatif au contrat d'entretien de la chaufferie P2

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le montant du devis de l'entreprise Jean-Michel LAREAL pour l'année 2019 de 3 084.00€ TTC

Vote pour : 12

Délibération n°136/2019

2. Devis pour réparation pièces dans la chaudière bois Mairie

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal du devis de l'entreprise LAREAL Jean-Michel relatif au remplacement de pièces sur la chaudière bois de la Mairie. Le devis proposé est de 2 072.08€ HT soit 2 486.50€ TTC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le montant du devis de l'entreprise Jean-Michel LAREAL de 2 072.08€ HT soit 2 486.50€ TTC

Vote pour : 12

Délibération n°137/2019

VI. RECRUTEMENT PERSONNEL SERVICE TECHNIQUE :

1. Remplacement Benoît LOURDEL

Le service intérim du CDG 73 nous a fait parvenir une candidature, Monsieur Denis DUCHOUCHET. Ce dernier a été reçu en entretien et a accepté un contrat à durée déterminée de 5 mois du 1^{er} décembre 2019 au 30 avril 2020 avec une période d'essai de 3 semaines. Le contrat est établi, comme stipulé dans la convention, directement avec le CDG.

2. Départ Laurent PIN

Monsieur Laurent PIN a déposé, ce matin, une disponibilité pour convenances personnelles de 5 ans. Il convient donc de programmer également son remplacement.
Le Conseil Municipal propose de créer un poste occasionnel de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2020, ce qui permettrait de faire le lien pendant 2 mois avec Laurent.
Au vu des éléments qui ont suivi le Conseil Municipal, la création du poste occasionnel n'a pas été faite.

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Mairie
73670 ENTREMONT-LE-VIEUX
mairie@entremont-le-vieux.com

VII. SERVICE MINIMUM D'ACCUEIL POUR L'ECOLE : ABROGATION DE LA DELIBERATION 107-2019 :

Ce point a été ajouté à l'ordre du jour et accepté à l'unanimité.

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la délibération 107-2019 désignant les personnes susceptibles d'être présents lors du service minimum d'accueil, qui doit être mis en place si plus de 25% des enseignants font grève doit être abrogée.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte l'abrogation de la délibération 107-2019 désignant le service minimum d'accueil pour l'école communale.

Vote pour : 12
Délibération n°138/2019

VIII. APPROBATION DEVIS REPARATION DE L'EGLISE :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'après les réparations effectuées par l'Entreprise CHARDON, des devis ont été établis pour la réfection de 2 pans de toits (Est et Ouest). Au vu des devis, le Conseil Municipal décide de solliciter d'autres entreprises de la Vallée.

IX. SALLE POLYVALENTE : TARIFS :

1. Approbation des tarifs

Suite à la révision du règlement de la salle polyvalente, Monsieur Le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal les nouveaux tarifs de locations, de vaisselle et de chauffage :

TARIFS DE LOCATION :

	Habitant de la commune	Habitant Extérieur
½ journée ou soirée	50€	70€
Journée	80€	100€
Samedi / dimanche ou jour férié	125€	225€
Week end	250€	350€
Réveillon du 24/12 - 31/12 de 14h à 11h	125€	225€

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
MAIRIE
73670 ENTREMONT-LE-VIEUX
mairie@entremont-le-vieux.com

TARIFS CHAUFFAGE : du 15 octobre au 15 mai

½ journée	20€
Journée	40€
Week end	60€

TARIFS VAISSELLE :

Désignation	Prix unitaire en €
Couteau / Fourchette / Cuillère à soupe ou à café	1€
Verre empilable 16cl	1€
Tasse à café ou sous tasse	2€
Verre à pied	2€
Carafe 1L	3€
Assiette plate ou à dessert	4€
Plateau de service	5€
Plat rond ou ovale	5€
Bac à couvert ou couvercle	6€
Corbeille à pain	6€
Planche à servir	15€
Grande cuillère de service	15€
Couteau à pain	15€
Plat de service rectangle	25€
Planche à pain	30€

Après délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'intégralité de ses tarifs à compter du 1^{er} janvier 2020.

Vote pour : 12
Délibération n°139/2019

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

MAIRIE

73670 ENTREMONT-LE-VIEUX

mairie@entremont-le-vieux.com

2. Approbations devis armoire frigorifique et lave-vaisselle

Suite au dernier conseil de novembre, 2 autres entreprises ont été sollicitées pour établir des devis sur le remplacement de l'armoire frigorifique et le lave-vaisselle.

Après comparaison, le choix du Conseil Municipal se positionne sur ROUSSEY & FILS. Néanmoins, un geste commercial sera demandé.

Le devis définitif sera validé lors du prochain Conseil.

X. APPROBATION DEVIS RACCORDEMENT EAU BATIMENT COMMUNAL :

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la pose des compteurs eau n'étaient pas prévu dans le premier devis du SIAEP.

Monsieur Le Maire rappelle le devis initial :

- 1 287.37€ soit 1 544.85€ TTC

Nouveau devis :

- 1 722.85€ soit 2 067.43€ TTC

Soit un supplément de : 435.48€ HT soit 522.58€

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte le nouveau devis du SIAEP de 1 722.85€ HT

Vote pour : 12

Délibération n°140/2019

XI. DEMANDE DE SUBVENTION BATIMENT COMMUNAL ECOLE POUR REFECTION DU SYSTEME DE CHAUFFAGE :

Ce point a été ajouté à l'ordre du jour et accepté à l'unanimité.

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'à la suite de l'audit d'ENER'BAT du bâtiment de l'école communale, le projet consiste à remplacer le chauffage au gaz en raccordant le chauffage de l'école à la chaufferie bois de la Mairie. Cette opération nécessite :

- Le remplacement de 35 radiateurs du bâtiment
- Le remplacement de 84m² de menuiserie (fenêtres + porte d'entrée)
- L'installation du double flux
- Pour une somme de 175 700€ HT

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de solliciter du Conseil Départemental l'attribution d'une aide la plus élevée possible dans le cadre du FDEC
- de solliciter auprès du Parc Naturel Régional l'attribution d'une aide la plus élevée possible dans le cadre du nouveau programme Isolation

Vote pour : 12

Délibération n°141/2019

XII. MODALITES DE REALISATION DES HEURES SUPPLEMENTAIRES ET COMPLEMENTAIRES – SAISON HIVER 2019 - 2020 :

Ce point a été ajouté à l'ordre du jour et accepté à l'unanimité.

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les agents titulaires ou non titulaires (emplois permanents ou saisonniers/ à temps complet ou partiel) sont amenés à réaliser des heures complémentaires ou supplémentaires en raison des nécessités de service et à la demande des élus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide que les agents titulaires ou non titulaires (emplois permanents ou saisonniers/ à temps complet ou partiel) sont amenés à réaliser des heures complémentaires ou supplémentaires en raison des nécessités de service et à la demande des élus.
- Autorise le dépassement des 25 heures par mois pour les agents occupant les emplois d'Adjoint Technique pour les travaux de déneigement et de sablage-salage liés à un enneigement exceptionnel (routes, parkings, trottoirs)
- Indique que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif.

Vote pour : 12

Délibération n°142/2019

XIII. QUESTIONS DIVERSES :

1. Chauffage salle polyvalente

Un dysfonctionnement des radiateurs de la salle polyvalente a été constaté. Monsieur LAREAL va établir un devis pour le remplacement des 5 thermostats des radiateurs de la salle.

2. Local des Cîmes

La commune doit faire appel à un bureau de contrôle qui autorisera la location du local des Cîmes. Néanmoins, des frais sont à prévoir pour la mise en conformité notamment de l'électricité. Ce point sera donc rediscuté lors du prochain Conseil lorsque le bureau de contrôle sera passé.

3. Adressage

Les démarches ont commencé avec La Poste, des élus et Sandrine, du secrétariat. Au vu des échanges, un nouveau point sera fait début janvier puis le 12 février 2020 à 9h30.

4. Médecin remplacement du Docteur PEYRE-LAVIGNE

Un remplacement a été trouvé pour le remplacement du Docteur PEYRE-LAVIGNE, à St Pierre d'Entremont Savoie. La commune de Saint Pierre d'Entremont Isère va débiter des travaux dans la salle Chartreuse pour environ 16 387€, permettant d'offrir un local à ce nouveau médecin. Néanmoins, le Docteur VEUX demande à réduire les frais et estime qu'une location de 200€ par mois est trop conséquente. Si la gratuité n'est pas acceptée par la Commune, il remettra en cause sa venue dans la Vallée. Une demande d'aide auprès des communes avoisinantes est demandée par la Mairie de Saint Pierre Isère.

Les discussions sont en cours.

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Mairie
73670 ENTREMONT-LE-VIEUX
mairie@entremont-le-vieux.com

5. Prochaines réunions

- 03/12 : SIAGA 16h30
- 05/12 : Conseil communautaire
- 06/12 : Noël des agents communaux à 18h30 (décalé)
- 07/12 : Téléthon
- 09/12 : Festival'Eco
- 09/12 : Réunion école 18h15
- 10/12 : réunion médecin St Pierre 9h30
- 10/12 : SDIS pour visite de sécurité Escalé à 14h30
- 10/12 : réunion école à 18h30
- 10/12 : information de l'EPIC sur l'organisation de la saison à 18h30
- 14/12 : Ste Barbe à la caserne à 18h30
- 16/12 : réunion AGATE 9h00
- 16/12 : commission urbanisme à 19h30
- 17/12 : Conseil Municipal à 19h30

Prochain Conseil Municipal : 17 décembre 2019 à 19h30

Levée de la séance à 0h15

Fait à Entremont le Vieux,
Le 26 décembre 2019

Le Maire,
Jean-Paul Claret


